

## Facilitec – mode d’emploi

Fabrique des  
Alternatives  
Collaboratives et des  
Initiatives  
Locales  
Innovantes pour la  
Transition et l’  
Économie  
Circulaire

### Bienvenue à Facilitec !

Vous découvrirez au fil de ces pages ci-dessous notre « petit manuel d’utilisation » pour comprendre notre engagement, notre vision, notre mode de fonctionnement.

Ce document est le fruit d’un travail entièrement collectif et construit par les utilisateurs de ce lieu hors du commun. Cette dynamique collective ainsi que la volonté de faire « avec » le public plutôt que de faire « pour » le public sont deux piliers essentiels de FACILITEC.

Vous trouverez ci-dessous

- Un extrait de la Charte de Facilitec,
- La Gouvernance de Facilitec,
- Les conditions d’accès et d’utilisation de Facilitec,

### Facilitec en bref, c’est...

#### Un tiers-lieu

Situé au cœur d’Esch-sur-Alzette, c’est un bâtiment de 300 m<sup>2</sup>, construit sur trois niveaux, une ancienne menuiserie rénovée par les membres de Facilitec à l’aide d’un maximum de matériaux récupérés.

#### Un collectif d’individus

Qui partagent des idées, des valeurs et construisent ensemble un futur où la transition écologique citoyenne est au cœur de chaque action, le tout mené dans une démarche de Living Lab.

## A. La Charte de Facilitec

Ceci est un extrait de notre Charte. Retrouvez la version complète sur [www.reconomy.lu](http://www.reconomy.lu)

### Notre vision :

Un espace communautaire symbole de partage et d'entraide ouvert à toute personne souhaitant participer à la transition écologique citoyenne. Un tiers lieu co-géré par l'intelligence collective de ses membres qui mettent en commun leurs compétences, leur bonne humeur et leurs diverses ressources dans le but de contribuer à la réalisation d'actions concrètes pour améliorer notre futur.

**Inspirer**

**Encourager**

**Faciliter**

**Communiquer**

## B. La Gouvernance au sein de Facilitec

**Le principe directeur** : nous voulons que Facilitec encourage et développe des liens de collaboration, d'échanges et d'entraide entre l'ensemble des utilisateurs des lieux. Ainsi, il est demandé à ce que chacun contribue obligatoirement un minimum à la gestion collective et consacre une partie de son temps à soigner, entretenir, s'approprier les lieux et le collectif. Le principe général sera donc pour chacun de trouver l'équilibre entre le temps consacré aux collectifs et sa participation financière à l'occupation des lieux.

### 1. Les prises de décisions et organisation du collectif

**Il existe différents lieux de gestion collective :**

- **Le Facilicercle**

Le facilicercle est un espace de coordination des différentes dimensions du projet. Il est constitué de représentants de groupe de travail, les faciligroupes. Il est aussi un espace de communication et régulation ou de médiation. Le Facilicercle se réunit dès que nécessaire et au minimum une fois par saison.

Les responsabilités du Facilicercle sont :

- Valider la création et la clôture des faciligroupes thématiques
- Définir les mandats de ces faciligroupes et le budget alloué si nécessaire.
- Valider les dépenses du collectif
- Prendre des décisions transversales
- Lieu de communication transversale
- Lieu de médiation entre des occupants ou envers des occupants ne respectant pas leurs engagements.

- **Les Faciligroupes**

Les Faciligroupes sont thématiques et traitent du quotidien des lieux (ex : gestion des locations, gestion des consommables, mobilisation et communication externe) ou des projets plus spécifiques (ex : journées portes ouvertes).

Les faciligroupes s'organisent comme ils veulent et définissent eux-mêmes les tâches qui vont leur permettre de réaliser le mandat reçu par le facilitercle. Lors des Facili-ercles, l'état d'avancement des faciligroupes ainsi que les difficultés ou succès rencontrés sont partagés afin d'avoir une vue d'ensemble du collectif.

Deux représentants des faciligroupes participent au réunion du facilitercle afin de faire passer des informations, mais aussi donner leur avis selon leurs responsabilités et vécus lors des décisions collectives.

Les faciligroupes ont pouvoir de décision dans le mandat qui leur est confié, mais doivent consulter les personnes ou groupes qui seraient impactés par la décision. Cette consultation peut se faire lors des Facilicercles.

Les responsabilités du Faciligroupes sont :

- Mettre en place un mode de fonctionnement interne qui permet d'atteindre le mandat défini en Facilicercle,
- De partager en Facilicercle l'état d'avancement, leurs succès et difficultés,
- De prendre des décisions relatives à leur mandat en prenant le soin de consulter les faciligroupes concernés par la décision.

- **Les Rencontres festives et conviviales.**

Elles ont lieu entre 4 et 8 fois par an. C'est un moment de 1h30 à 2h qui rassemble tous les occupants autour d'un petit déjeuner, un sandwich, un apéro, etc. C'est un moment pour échanger autour de ses projets, ses activités professionnelles, mais aussi un moment de communication générale sur les décisions prises et la gestion des lieux ainsi que l'accueil de nouvelles personnes.

## **2. Type de membres**

- **Les Amis de Facilitec**

Ils ne sont pas membres réels du collectif et n'utilisent pas d'espace fixe au sein du bâtiment, mais ils ont la possibilité d'accéder de manière ponctuelle à un ou plusieurs espaces pour organiser une réunion, une expo, un cours, etc.

Ces « non-membres » font partie de l'écosystème de Facilitec et sont conviés chaleureusement aux moments conviviaux et sont tenus au courant par voie de communication de ce qui se passe dans les lieux. Potentiellement, ce sont des personnes qui pourraient à terme rejoindre le collectif, mais sans obligation. A partir du moment où ils louent l'espace, ils sont signataire au minimum de la Charte.

- **Les Adhérents de Facilitec**

Ce sont des personnes qui occupent de manière régulière les locaux de Facilitec. Ils payent un abonnement annuel pour l'utilisation des espaces et des services. Cet abonnement est conditionné par la participation aux collectifs. Il est variable en fonction des heures de travail données au collectif.

Les rencontres festives et conviviales sont incluses dans la participation collective.

- **Les Super actifs de Facilitec**

Ce sont des personnes qui sont impliquées dans le Facili-Cercle et/ou dans les facili-groupes. Ils occupent de manière régulière les locaux de Facilitec.

Ils payent un abonnement annuel pour l'utilisation des espaces et des services. Cet abonnement est conditionné par la participation aux collectifs. Il est variable en fonction des heures de travail données au collectif. Au vu de l'investissement en temps consacré, la participation financière à l'abonnement peut être très limitée, mais jamais complètement gratuite.

Les rencontres festives et conviviales sont incluses dans la participation collective.

### **3. Parcours d'accueil et d'intégration au sein de Facilitec**

1. Une visite de Facilitec avec au moins deux membres. L'idée est de faire la visite du lieu, expliquer sa destination, ses valeurs, sa manière de fonctionner et rendre compte de l'avancée des groupes de travail.
2. Participer à un des Facili-groupes pour vivre de l'intérieur la dynamique et faire connaissance avec une partie des occupants,
3. Participer à une séance de Facili-Cercle pour vivre la dynamique et faire connaissance avec le reste des occupants.
4. L'accueil des nouvelles personnes est célébré officiellement lors d'un Facilifun. En fonction du type de profil, une convention d'utilisation des lieux est signée avec l'accès au bâtiment.

## C. Les conditions d'accès et d'utilisation de Facilitec.

La gestion du lieu est prévue de façon collective avec un système de facilipoint.

Le principe est de pouvoir rendre visible l'investissement de chacun dans la gestion du lieu. Les facilipoints sont acquis en fonction du temps consacré dans la gestion du lieu et ils sont utilisés pour réduire ses frais d'accès à Facilitec.

- les facilipoints peuvent servir à réduire le loyer (avec un maximum de 40 facilipoints)
- les facilipoints ne sont jamais échangés en euro réels
- les facilipoints peuvent être utilisés pour échanges de services et utilisation des espaces (hors utilisation ordinaire)
- un facilipoint = équivalent 1€
- les facilipoints sont attribués de manière forfaitaire en fonction des tâches (évaluation à prévoir)

### Tableau synthétique des différents types de membres.

Typologie Adhérents	Caractéristiques	Implications personnelles	Facilipoint - Engagement
<b>Amis Facilitec</b>	Utilisation ponctuelle des lieux (ateliers le week-end)	Rangement après utilisation des lieux	Les amis Facilitec élisent des représentants qui seront impliqués dans la gestion du projet
<b>Adhérents Facilitec*</b>	Utilisation régulière et implication dans la gestion du lieu.	Participation à la vie communautaire et la gestion des lieux (rangement / propreté des lieux / approvisionnement...) : une à deux heures par semaine	Prise en compte d'un Facilipoint vs. engagement dans la gestion des lieux
<b>Superactifs*</b>	Idem + implication dans la gestion du projet	Idem + implication dans la gestion du projet	Idem + Facilipoint vs. engagement dans la gestion du projet

**\* Les adhérents et superactifs = membres réguliers qui sont impliqués dans la gestion des lieux et la vie de la communauté**

## Les différents types de formules

Type de formules	accès	Particularités	Tarifcation
<b>Utilisation ponctuelle</b>	voir tableau ci-dessous	utilisation espace ateliers	Workshop 2 h : 20€ ½ journée : 40€ 1 journée : 70€ soirée : 40€
<b>Pass Facili-Desk 24h/24</b>	Wifi + possibilité réservation salles de réunion + Cafétéria (Boisson chaude) + imprimante selon les modalités d'accès définies dans la charte. (note : à partir de 17h, d'autres activités sont susceptibles d'être accueillies dans le bâtiment et de générer des nuisances sonores)	accès 24/24h avec bureau nomade dans l'espace de coworking	<b>200€/mois avec min 160€/mois</b>
<b>Pass Facili-Desk (1 j / semaine)</b>	Wifi + possibilité réservation salles de réunion + Cafétéria (Boisson chaude) + imprimante selon les modalités d'accès définies dans la charte. (note : à partir de 17h, d'autres activités sont susceptibles d'être accueillies dans le bâtiment et de générer des nuisances sonores)	accès 1 jour / semaine ou 2* 1/2 jour/ semaine avec bureau nomade dans l'espace de coworking	<b>100€/mois avec un min de 60€/mois</b>
<b>Pass démarrage d'activités</b> <i>(trois ans à partir de la création)</i>	Wifi + possibilité réservation salles de réunion + Cafétéria (Boisson chaude) + imprimante selon les modalités d'accès définies dans la charte	accès 24/24h avec bureau nomade dans l'espace de coworking	<b>100€/mois avec un min de 60€/mois</b>
<b>Option de domiciliation</b>	Possibilité de se domicilier selon les lois en vigueur avec implication dans le projet et respect des valeurs de la charte ainsi qu'une activité réelle au Luxembourg. Accès à un casier privatif.	les sàrl/ sàrl-s/ coopératives/ asbl sont autorisées pour autant que Facilitec a la capacité physique de l'accueillir	<b>50€/mois</b>
<b>Poste Fixe</b>	Wifi + possibilité réservation salles de réunion + Cafétéria (Boisson chaude) + imprimante. (note : à partir de 17h, d'autres activités sont susceptibles d'être accueillies dans le bâtiment et de générer des nuisances sonores)	accès 24/24h avec bureau fixe au 2ème étage + obligation d'être superactif	<b>300€/mois avec un minimum de 260€/mois</b>
* pour CoBees, le pass n'est pas nominatif, mais appartient à CoBees, ce qui permet un partage entre les coopérateurs			

## Critères et modalités de l'utilisation ponctuelle de Facilitec

C'est quoi une utilisation ponctuelle?	c'est une utilisation dédiée à une activité spécifique de l'espace atelier, salle polyvalente ou espace bien-être dans un laps de temps défini (soit après 17h, les weekends, ou de manière exceptionnelle en semaine)
Qui peut accéder à l'utilisation ponctuelle?	Les activités commerciales sont motivées via un formulaire de demande pour y expliquer la démarche en lien avec les valeurs de Facilitec. Une formule tarifaire avantageuse est proposée pour les démarrages d'activités. Pour les activités sociales, culturelles, sportives ou d'apprentissage, la gratuité est d'application si l'accès à l'activité est gratuite ou au chapeau, Pour assumer la couverture des frais engendrés par les activités non commerciales, une participation aux frais peut être demandée par l'utilisateur/organisateur.
Quelles activités?	Les activités accueillies au sein de Facilitec doivent être sans aucune exception en lien avec la transition écologique et la Reconomy (demande motivée pour les non membres)
Selon quelle procédure?	Toute utilisation ponctuelle est validée par le faciligroupe planning qui a une vue l'ensemble des activités proposées et qui jugera de la faisabilité de l'activité en fonction de l'horaire, du bruit engendré, du nombre de personnes,...
Règlement intérieur d'application	Le travail seul ou en petits groupes est autorisé 24h/24 (dans l'espace coworking et dans la salle de réunion). Le travail en grands groupes, ateliers, conférences est soumis à la législation en matière de nuisances sonores (et au plus tard jusqu'à 1h du matin)

## Envie de nous rejoindre ?

- Contactez-nous par e-mail ou par téléphone pour découvrir Facilitec en compagnie d'un de nos membres ainsi que pour toutes demandes de réservations.
- Laissez-nous vos coordonnées si vous souhaitez être invité(e) à nos événements Facilifun organisés chaque mois afin de partager un moment convivial en compagnie de tous les participants du projet Facilitec.

### CONTACT

**Pour rejoindre la dynamique de Facilitec**    **Pour organiser un événement / workshop,...**

accueil.facilitec@gmail.com

event.facilitec@gmail.com

Email général : [facilitec@cell.lu](mailto:facilitec@cell.lu)

---